



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 2025-06 SUR LES NUISANCES

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025, le Conseil municipal de Piopolis a adopté le Règlement 2025-06 sur les nuisances.

Les personnes intéressées peuvent consulter le règlement ci-haut mentionné sur site Web de la Municipalité ou au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture au 403 rue Principale à Piopolis.

Donné à Piopolis ce 18 juillet 2025.

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Ste-Cécile-de-Whitton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux, aux endroits désignés par le conseil, le 18<sup>e</sup> jour de juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt-cinq.



---

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière